

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 14 octobre 2004

L'an deux mil quatre, le 14 octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de NEUNG sur BEUVRON se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.121-10 et L. 122-5 du code des communes.

Etaient présents M. le Maire, Michel LEGOURD, Madame PARMENTIER, Secrétaire de Mairie, et les conseillers municipaux : Jean-François GIRARD, Marie-Thérèse LEGOURD, Claude HENRY, Catherine ANDRE, Annick LELIEVRE, Sébastien NURET, Philippe FOUCHER, Jean-Michel DOUSSELIN, Philippe SEDILLEAU, Maurice DELANOUE, Christine PILLAULT et Brigitte SCHRICKE.

Absent : Daniel GRIBONVALD.

Président : Michel LEGOURD.
Secrétaire : Brigitte SCHRICKE.

Ordre du jour :

I. Election d'un représentant aux diverses commissions en remplacement de Monsieur Robert MARTIN, démissionnaire.

II. Délibérations :

1. Logements Jacques Gabriel
2. Indemnité du Percepteur et virement de crédits
3. Repas à domicile et cantine scolaire
4. Plan triennal de voirie
5. Travaux à l'école
6. Location de logements communaux et loyer de la perception
7. Lotissement des Places Basses
8. Location de vaisselle dans les salles
9. Matériel gymnase

- 10 Entretien du terrain de foot
11. Tour du Loir et Cher
12. Tourisme Equestre
13. Bords du Beuvron
14. Appels d'offres

III –Affaires en cours :

1. Point sur le PLU
2. Défense incendie et permis de construire
3. Mise aux normes du bureau de poste et buts de football
4. Travaux du tennis
5. Jumelage
6. Achat de matériel scolaire
7. Jet d'eau Moizard
8. Lettre au CDAHR

IV- Affaires diverses :

1. Parcelle de Courton
2. Terrain entreprise de logistique
3. Règlement de la cantine
4. Entretien des salles, mobil homes ...
5. Vente bâtiments EDF

V- Questions diverses.

Séance ouverte au public.

I - Election d'un représentant aux diverses commissions dont faisait partie Monsieur Robert MARTIN, démissionnaire.

M. Maurice DELANOUE siégera en remplacement de M. MARTIN aux commissions Bâtiments et Travaux, Camping, Affaires sociales, ECOPARC et CCAS.

Madame Marie-Thérèse LEGOURD est désignée en qualité de suppléant à la Communauté de Communes

M. Jean-François GIRARD siégera en remplacement de M. MARTIN à la Commission d'Appel d'Offres et en qualité de suppléant au Syndicat EDF de Mme Marie-Thérèse LEGOURD, titulaire.

M. Claude HENRY siégera en remplacement de M. MARTIN à la commission des Chemins.

M. Jean-Michel DOUSSELIN siégera en remplacement de M. MARTIN à la commission du PLU et au Syndicat du Beuvron. Au Syndicat du Beuvron il aura pour suppléant M. Philippe SEDILLEAU.

Mme Annick LELIEVRE siégera en remplacement de M. MARTIN à la commission des Sports.

Mme Catherine ANDRE siégera en remplacement de M. MARTIN à la commission des Commerces.

III. DELIBERATIONS :

1. Logements Jacques Gabriel :

Il convient de donner un nom à la voie menant au lotissement du Parc : Rue du Parc.

Adopté à l'unanimité des présents.

Il convient en outre d'approuver les devis afférents aux travaux de raccordement des logements Jacques Gabriel de la Rue du Parc :

- Assainissement et Eaux Pluviales14.524,22 €
- Eaux usées12.037,74 €
- Eau potable 8.156,72 €

Il faudra prévoir en plus le coût du réseau sec réalisé par le SIDELC.

Adopté à l'unanimité des présents.

2. Indemnité du Percepteur et virement de crédits :

M. Charles BASCOUL remplace Mme Josiane BEAU.
Les indemnités seront partagées entre eux au prorata temporis.

Adopté à l'unanimité des présents.

Des écritures comptables sont à régulariser par des virements de crédits :

Lotissement des Pins	10 €
Lotissement de la Basinière	4 €
Commune	6.600 € (intérêts ligne de trésorerie 2003)
Camping	500 € (électricité)
Assainissement	721 € (intérêt des emprunts)
Eau	2.632 € (intérêt des emprunts)

Adopté à l'unanimité des présents.

3. Repas à domicile et cantine scolaire :

Le prix des repas à domicile est fixé à 6,05 €.
Celui des repas régime à 6.30 €.

Adopté à l'unanimité des présents.

A compter du premier janvier 2005, le prix des repas des élèves de la cantine est fixé à 2,49 €, celui des repas des professeurs à 3.65 €.

Adopté à l'unanimité des présents.

Une mention particulière pour Mme PITOT qui gère les repas à domicile : environ 500 repas par mois, soit un budget d'un peu plus de 3.000 €. Un grand merci !

4. Plan triennal de voirie :

Il convient d'officialiser la demande de subventions afférentes au plan triennal de voirie auprès du Conseil Général.

La subvention est de 50 % à condition que les travaux dépassent un seuil minimum déterminé d'après le potentiel fiscal de la commune : pour Neung, 196.000 €.

Le montant des travaux envisagés, dont la liste a été précédemment établie par le conseil municipal, a été chiffré à la somme de 526.240 € en 3 ans. Les priorités seront déterminées par la suite.

Adopté à l'unanimité des présents.

5. Travaux à l'école :

Il convient de demander une subvention pour l'accomplissement des travaux de menuiserie, remise aux normes de l'électricité et du chauffage, peintures des plafonds et murs, travaux chiffrés à la somme totale de 40.827 €.

La subvention est de 34 %.

Adopté à l'unanimité des présents.

6. Location de logements communaux et loyer de la perception :

Il convient de fixer les prix de location de trois logements sociaux situés Rue Henri de Geoffre qui vont être prochainement loués :

- au n° 14 297,96 € par mois
- au n° 18 264,49 € par mois
- au n° 34 311,92 € par mois

Adoption à l'unanimité.

Le bail du logement de la perception vient à échéance le 28 février 2005.

Le prix du loyer sera à compter du 1^{er} mars 2005 de 5.702,71 € par an.

Adoption à l'unanimité.

7. Lotissement des Places Basses :

Pour éviter la construction d'un poste de refoulement, la DDE propose de rehausser les maisons et la chaussée de 60 cm par un apport de terre, pour permettre la réalisation d'un vide sanitaire sous les constructions et d'un réseau gravitaire des eaux usées.

L'économie réalisée sera d'environ 20 000 euros.

Adoption à l'unanimité.

8. Location de vaisselle dans les salles :

De la vaisselle et des couverts seront proposés à la location, accessoirement à la location des différentes salles.

- Maison des Associations : 25 € de supplément
- La Forge 50 € de supplément
- Salle des Fêtes75 € de supplément.

En cas de casse, les éléments cassés seront payés à l'unité.
Un contrôle sera fait avant et après chaque prêt.

Adoption à l'unanimité.

9. Matériel gymnase :

La laveuse automatique du gymnase, vieille d'environ 25 ans, est hors d'usage.

La question se pose de savoir s'il faut en racheter une ou faire appel à une entreprise de nettoyage.

Les devis demandés pour le remplacement de la machine sont de 5.276 € et 5.824 €.

Les entreprises d'entretien contactées ont offert des tarifs très différents : 62,19 € le passage par semaine pour l'une, 145,91 € par passage pour l'autre. Ces données n'étant pas véritablement comparables, des informations supplémentaires doivent être demandées, dans la mesure notamment où le besoin n'est pas d'un passage par semaine mais plutôt d'un passage par mois, voire moins.

A l'unanimité, le conseil opte pour la souscription d'un contrat d'entretien et décide de demander des précisions aux deux entreprises quant au coût réel par passage.

10 Entretien du terrain de foot :

Le devis demandé à M. LAILLIAU pour la tonte des pelouses et du terrain est, sur six mois, de 7.000 €, soit :

- 3.340,43 € pour le terrain de foot
- 3.054,58 € pour le petit terrain
- 358 € pour le gyrobroyeur.

A l'unanimité, le conseil décide de reporter la décision.

11. Tour du Loir et Cher :

La participation de la commune serait de 0,10 € parhabitant.

Adoption à l'unanimité des présents.

12. Tourisme Equestre :

L'élaboration d'un plan départemental est en cours. La commune doit donner son accord pour que ses chemins ruraux y figurent, afin d'autoriser le passage des piétons, cavaliers et attelages.

Le projet est conforme à l'établissement d'un plan intercommunal des chemins.

Adoption à l'unanimité des présents.

13. Bords du Beuvron :

Il reste six mois pour commencer les travaux destinés à rendre la digue non inondable. Sinon la subvention obtenue sera perdue.

Le conseil doit donc s'engager à commencer les travaux avant l'expiration de ce délai si la DDA nous donne son autorisation.

Adoption à l'unanimité.

14. Appels d'offres :

Les réponses concernant le club house au terrain de football sont arrivées et les entreprises suivantes ont été retenues :

- Leterre 2.365,69 €
- Durelec 4.625,87 €
- Foucher 11.669,22 €
- Richer : 25.935,00 €

Il faudra y ajouter un diagnostic des réseaux.

Adoption à l'unanimité.

15. SIOM MER :

Les statuts ont été modifiés de façon à ce que les 54 communes du syndicat soient représentées désormais par un seul délégué et un seul suppléant au lieu de deux précédemment.

Adoption à l'unanimité.

16. Station d'épuration :

Des études de réseaux d'eaux usées doivent être réalisées. Elles s'étaleront sur six mois.

Six entreprises ont été contactées. Le devis du groupe BETAM est le moins onéreux : 34.256 € (subvention de 75 %).

A l'unanimité, le conseil décide de retenir l'entreprise BETAM

17. Centre bourg :

L'estimation des travaux atteint un montant de 661.948,86 €. (espaces verts au bord du Beuvron, Place Prudhomme, Place de l'école, rue de Geoffre)

Mme BARBIER, architecte - paysagiste, demande à ce que l'on signe son contrat.

Tout ne pourra pas être fait mais la priorité sera donnée à l'île. Il est proposé de faire établir un contrat par opération de façon à ne pas s'engager sur la totalité des travaux.

Adoption à l'unanimité.

III –AFFAIRES EN COURS :

1. Point sur le PLU :

La commission s'est réunie le 5 octobre avec les services administratifs concernés et M. AUBERT, urbaniste. C'était la 23^{ème} réunion.

L'avancement de l'élaboration du PLU est laborieux.

Le plan de zonage est à peu près terminé. Le règlement devrait être prochainement examiné.

2. Défense incendie et permis de construire :

La commune a dû s'engager à faire réaliser la défense incendie au stade et rue des Prés pour que la DDE accepte de délivrer les permis de construire ou /et certificats d'urbanisme.

3. Mise aux normes du bureau de poste et buts de football :

Une demande de devis est en cours pour la mise aux normes de l'installation électrique de La Poste.

Les buts de football pour les jeunes devront être remplacés par un modèle homologué. Ils seront achetés par le club.

4. Travaux du tennis :

A programmer la réfection des peintures extérieures du club house, la pose de gouttières.

A envisager : l'éclairage d'un court.

5. Jumelage :

Ce sont cette année les 20 ans du jumelage avec WILLITON.

Un vin d'honneur sera offert à la mairie le dimanche 24 octobre à 11 h avec remise d'un cadeau : une aquarelle de Sologne.

6. Achat de matériel scolaire :

L'achat de tables et de chaises a été fait pour un montant de 2.668,88 €. Il s'est avéré que la commande avait été passée en double ...

L'ancien matériel va être vendu et peut être demandé en mairie (10 € les petites tables et 20 € les grandes).

7. Jet d'eau Moizard :

L'entreprise Moizard n'a pas de garantie décennale. Elle a sous-traité avec un fournisseur de pierres qui peut ne pas en avoir non plus.

Ceci ne facilitera pas l'indemnisation du préjudice subi.

8. Lettre au CDAHR :

M. GIRARD donne lecture d'une lettre de protestation demandant à cet organisme d'assurer le suivi des dossiers qui n'ont pas bougé depuis des mois et l'achèvement des travaux pour lesquels un contrat a été signé avec la commune (logement de la Caisse d'Epargne, Coeur de village).

9. Parcelle de Courton :

Dans la partie accessible par le chemin de Courton du terrain acquis rue du Stade, il est possible de créer plusieurs parcelles tout en conservant 2 ha en réserve foncière.

10. Entreprise de logistique :

Il serait bon d'envisager la possibilité d'accueillir une entreprise de logistique dans la zone de la Croûte de façon à rentabiliser la voie poids lourds existante utilisée par Panodia.

11. Règlement de la cantine :

Deux familles ont rayé une partie du règlement avant de le signer. Le Maire leur enverra une lettre les enjoignant de signer ce règlement en totalité.

12. Vente du bâtiment EDF :

Les locaux EDF de Neung sont à vendre. La personne chargée de l'opération tiendra la commune au courant de l'estimation.

13. Association communautaire Multimédia :

M. Maurice DELANOUE, Président de la nouvelle association intervient pour la présenter et communiquer le planning d'utilisation de la salle informatique avec le concours de bénévoles.

14. Lettre de M. et Mme Paillet :

Lecture est faite d'une lettre de M. et Mme PAILLET à La Pierre. Il est demandé que la partie goudronnée du chemin actuel soit refaite, après modification du tracé, sur le nouveau chemin.

La séance publique est levée.

Le Maire et les conseillers municipaux ont signé.